



Comité départemental de Tennis de Table de Saône et Loire (CD71 TT)



FFTT – COMITE DEPARTEMENTAL 71 CRITERIUM FEDERAL DEPARTEMENTAL SAISON 2018-2019

Le Critérium Fédéral départemental se déroulera avec des balles de matière plastique.

1. Dispositions générales

Se référer au titre III des règlements sportifs fédéraux.

2. Organisation sportive

Le critérium fédéral départemental comportera au minimum 5 tableaux (âge au 1er janvier de la saison en cours)

Messieurs :

- Tableau SM D1 (messieurs) : 24 joueurs maximum
(joueurs de + 18 ans)
- Tableau JG D1 (juniors garçons) : 24 joueurs maximum
(joueurs de moins de 18 ans)
- Tableau CG D1 (cadets) : 24 joueurs maximum
(joueurs de moins de 15 ans)
- Tableau MG D1 (minimes garçons) : 24 joueurs maximum
(joueurs de moins de 13 ans)
- Tableau BPG D1 (Benjamins et Poussins garçons) : 24 joueurs maximum
(joueurs de moins de 11 ans)

Si le nombre d'inscrits dans un tableau s'avérait supérieur à 24, il serait créé une D2. La répartition des joueurs dans chaque division serait à l'initiative du juge arbitre.

Dames : Sauf exception, toutes les inscrites féminines joueront au niveau national ou régional

3. Participation

Les joueurs devront confirmer leur participation ou non à chaque tour sur le site du COMITE DEPARTEMENTAL 71 DE TENNIS DE TABLE directement ou par l'intermédiaire de leur club respectif pour le JEUDI 12 heures précédant le tour de critérium fédéral. Tout joueur n'ayant pas confirmé ou déclaré son forfait pour le tour considéré sera exclu du critérium fédéral.

4. Déroulement sportif

Suivant le nombre de joueurs, la formule de la compétition sera la suivante :

Moins de 8 joueurs :

poule unique

8 joueurs :

2 poules de 4

Mise en tableau suivant 8DI-8J-Clit int-TO8-2v 304 de SPID

Entre 9 et 12 joueurs :

2 poules de 4 à 6 joueurs

Mise en tableau suivant 24G6I-24J-6grde4clt intv304

Entre 13 et 16 joueurs :

4 poules de 3 ou 4 joueurs

Mise en tableau suivant 16KI-16J-KO Clt Int- JA900 v304

Entre 17 et 24 joueurs :

De 5 à 8 poules de 3 ou 4 joueurs

Mise en tableau suivant 32KI-32J-KO Clt Int- TAB32 v304

Dans le cas où le nombre d'inscrits dans un tableau serait inférieur à 4, ces joueurs seraient regroupés avec ceux du tableau immédiatement supérieur ou inférieur, à l'initiative du juge arbitre. Ils seraient néanmoins classés dans leur catégorie d'âge, dans l'ordre du classement général des 2 tableaux regroupés.

5. Décompte des points en poule / forfaits et abandons

Ci-dessous extrait des règlements sportifs fédéraux :

Article I.303 - Classement des joueurs dans une poule

Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification, le joueur marque 0 points.

Article III.108 - Abandon

Tout joueur ne disputant pas une partie (~~autre que la première partie~~) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

~~Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.~~

Conformément à l'article III.112 - Forfaits

Pour un premier forfait excusé et **justifié** (suivant la définition de la commission sportive compétente), le joueur est maintenu dans sa division. Pour les autres forfaits excusés, le joueur descend d'une division.

Tout joueur déclaré forfait non excusé pourra continuer à concourir en départemental sans possibilité de remontée en régional pour le reste de la saison.

6. Déroulement des parties

Toutes les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

7. Nombre de tours

Le critérium fédéral se déroule en quatre tours.

8. Placements de joueurs

Constitution des divisions

Pour une nouvelle saison, les divisions départementales sont constituées en tenant compte du cumul des points CF obtenus lors de la saison précédente, des changements de catégorie ainsi que des descendants des divisions supérieures et des montants des divisions inférieures du dernier tour de la saison précédente.

Première participation ou reprise d'activité après au moins une saison d'absence

Les joueurs qui s'engagent avant la date limite sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé. ~~Leur nombre ne peut excéder 10% de l'effectif de la division considérée (arrondi à l'entier le plus proche).~~

Un joueur qualifié n'ayant pas participé lors de la saison précédente sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

Mise en poules

Le placement des joueurs dans les poules respecte l'article I.302 des règlements sportifs fédéraux.

Au premier tour du critérium fédéral, les joueurs sont placés à partir du dernier classement national officiel diffusé.

Pour les autres tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places). Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

Montées et descentes

Pour toutes les catégories, les vainqueurs de chaque tour de départementale des tableaux D1 accèdent à la dernière division régionale de leur catégorie d'âge. Dans l'éventualité de tableaux D2, les montants seront au nombre de :

1 pour un tableau inférieur ou égal à 8 joueurs

2 pour un tableau comprenant entre 9 et 16 joueurs

3 pour un tableau comprenant entre 17 et 24 joueurs

Pour tous les tableaux, les descentes éventuelles sont fonction des montées éventuelles des divisions inférieures et des descentes de la division supérieure.

9 .Divers

Juge-arbitrage

Les juges-arbitres sont nommés lors des réunions du comité directeur du CD71

Arbitrage

Pour toutes les catégories les joueurs seront tenus d'assurer l'arbitrage.

Lieu des compétitions

L'attribution des lieux des compétitions a lieu lors des réunions du comité directeur du CD71

10 .Dispositions d'applications

Le présent règlement est établi en Septembre 2018 pour application pour la saison 2018-2019.

Il tient compte des règlements fédéraux et des règlements internes au Comité Départemental 71 ainsi que des décisions du Comité Directeur du CD71

Pour tous sujets non traités dans le présent règlement, il convient de se référer aux règlements fédéraux.

André SEGUIN



Responsable critérium fédéral CD71

Fait à Chalon sur Saône le 30 septembre 2018.

ANNEXE 1 : Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge

Echelon	Régional			Départemental	
	R1	R2		D1	D2
+ de 18 ans	C	D		E	F
- de 18 ans	D	E		F	G
- de 15 ans	E	F		G	H
- de 13 ans	F	G		H	
- de 11 ans	G et H			I	

